



DEUXIÈME SESSION DU COMITÉ TECHNIQUE SPECIALISÉ SUR LES FINANCES, LES QUESTIONS MONÉTAIRES, LA PLANIFICATION ÉCONOMIQUE ET L'INTÉGRATION

16-17 AVRIL 2018
ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)

DÉCLARATION

Préambule

Nous, Ministres et Gouverneurs des Banques centrales des États membres de l'Union africaine, réunis à l'occasion de la deuxième réunion du Comité technique spécialisé sur les Finances, les Questions monétaires, la Planification économique et l'Intégration, à Addis-Abeba, du 16 au 17 avril 2018;

Rappelant la décision de la Conférence de l'UA (Assembly/AU/Dec.227(XII)) reconstituant sur les Comités techniques spécialisés (CTS) et la Décision de la Conférence de l'UA (Assembly/AU/Dec.365(XVII)) demandant à la Commission d'assurer l'opérationnalisation des CTS à partir de janvier 2013 et de supprimer les conférences ministérielles sectorielles;

Réaffirmant qu'il revient à chaque pays l'ultime responsabilité d'assurer son propre développement socio-économique ; et **reconnaissant** le potentiel de la mobilisation des ressources au niveau national, provenant de plusieurs sources et leur utilisation judicieuse afin de veiller au développement durable du continent;

Reconnaissant les conséquences négatives de la corruption sur la performance économique du continent, étant donné qu'il n'encourage pas les investissements privés étrangers et l'utilisation judicieuse des dépenses publiques, encourage les investissements non productifs et la prestation des services de mauvaise qualité, retarde le développement et la croissance économique et affecte l'ensemble du système économique des pays;

Réaffirmant l'urgente nécessité de lutter contre les flux financiers illicites, qui continuent d'occasionner chaque année la perte d'importantes ressources financières dont a tant besoin l'Afrique pour son développement, principalement à travers l'évasion fiscale, la surestimation des prix des biens et services par les multinationales, afin de réaliser l'Agenda 2063 et les objectifs de développement durable en Afrique;

Rappelant l'adoption de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA), la Charte africaine de la Statistique, la création par la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de l'UA de l'Institut de la Statistique de l'Union africaine basé à Tunis (Tunisie), le Centre panafricain de formation en statistique (PANSTAT) dont le siège est à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire); et **invitant** les pays à allouer 0,15 pourcent de leur budget national au développement de la statistique;

Reconnaissant le rôle primordial que joue l'information statistique dans la planification, la conception, le suivi et l'évaluation des politiques de développement inclusif et durable, qui renforcent la cohésion sociale et garantissent une société équitable grâce à l'exploitation des données statistiques de qualité dans le cadre de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030 de développement durable; et

Prenant note et adoptant du Rapport et des recommandations de la Réunion d'Experts qui s'est tenue, du 12 au 14 avril 2018, à Addis-Abeba (Éthiopie).

CONVENONS PAR LA PRESENTE DE :

Mobilisation des ressources nationales

Mettre en œuvre les stratégies visant à assurer la mise en place des systèmes fiscaux plus efficaces, efficaces et équitables; élargir la base et la couverture fiscales afin d'y inclure le secteur informel pour garantir une administration fiscale efficace; élaborer les cadres juridiques et réglementaires afin de supprimer les incitations fiscales, de faire face de manière adéquate aux pratiques abusives des prix de transfert par les multinationales et de soumettre à l'imposition les industries extractives, notamment les taxes sur la location des ressources) et la richesse (les gains en capital, la propriété immobilière) de manière juste et transparente; et garantir l'État de droit;

Développer les marchés financiers aux niveaux national et régional grâce à la mise en place des systèmes juridiques, réglementaires et institutionnels susceptibles de garantir des transactions financières justes et transparentes, et de protéger les acteurs du marché ; de faciliter l'accès au marché financier par la réduction des barrières, l'offre des produits et services adaptés qui répondent aux besoins de la clientèle aussi bien dans les zones urbaines que rurale ,afin de renforcer l'inclusion financière; et

Assurer des mécanismes de financement à long terme grâce à l'utilisation des régimes d'assurance et de retraite ; et développer des mécanismes pour pouvoir tirer pleinement profit des envois de fonds et investir ces fonds, réduire les coûts et améliorer leur gestion efficace.

Lutte contre la Corruption

Prendre les mesures nécessaires afin de lutter contre la corruption par l'adoption des pratiques exemplaires, tout en adoptant des pratiques exemplaires, en instituant notamment la transparence dans le processus et les procédures de passation des

marchés publics et dans l'élaboration du budget ; et en facilitant l'accès du public aux informations sur le budget aux niveaux national, régional et continental;

Demander aux États membres qui n'ont pas adhéré à la Convention de l'Union africaine sur la lutte contre la corruption (AUCPCC) à le faire et à en assurer son application ; et accorder davantage l'accent sur les pratiques qui favorisent la pratique de la corruption, notamment les cabinets comptables, les banques, les paradis fiscaux et autres intermédiaires, et élaborer une position commune africaine sur le recouvrement des biens mal acquis et qui permet aux États membres de gérer leurs actifs gelés et les protéger de l'érosion; et

Demander à la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec les organes compétents concernés, d'élaborer un système transparent pour évaluer le niveau de gouvernance, notamment dans le cadre de la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites.

Lutte contre les flux financiers illicites

S'engager à mettre entièrement en œuvre les Recommandations du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites, adoptées par la Conférence de l'UA, en prenant des mesures juridiques et réglementaires pour pouvoir lutter contre la corruption, renforcer les capacités dans le domaine des négociations de contrats, l'administration fiscale, l'identification et le rapatriement des ressources perdues à des flux financiers illicites; et

Demander à l'Union africaine de jouer un rôle de premier plan dans le cadre de la transparence fiscale et du programme d'échange d'informations en Afrique ; et renforcer la collaboration entre les pays et les régions afin d'attaquer les causes profondes des flux financiers illicites grâce à la création d'un Forum de l'UA pour la transparence fiscale qui aura pour objectif de renforcer la coopération dans le domaine fiscal, pour pouvoir combattre les flux financiers illicites et promouvoir la mobilisation des ressources nationales sur le continent.

Institut de la Statistique de l'Union africaine et le Centre panafricain de formation en Statistique

Prendre note du projet des Statuts de l'Institut de statistique de l'UA et du Centre panafricain de formation en statistique et demander à l'UA de soumettre aux États membres les statuts des deux institutions pour commentaires dans les 30 jours à compter de la date d'envoi des deux documents et à les soumettre lors de la prochaine session du CTS;

Féliciter les pays hôtes (Tunisie et Côte d'Ivoire) pour avoir pris les mesures nécessaires pour l'opérationnalisation de l'Institut et du Centre en fournissant les ressources financières, matérielles et humaines nécessaires conformément aux décisions de la

Conférence (Assembly/AU/Dec.462 (XX) et (Assembly/AU/Dec.490(XXII) sur la création de cet Institut et du Centre de formation respectivement; et

Demander à la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec la Banque africaine de développement (BAD), la Fondation pour le renforcement des capacités et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) de mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle de l'Institut et du Centre.

Fonds pour l'emploi et la cohésion sociale

Prendre note du Rapport intérimaire sur la création du Fonds pour l'emploi et la cohésion sociale (ESCF);

Demander à la Commission de l'Union africaine de mener une étude de faisabilité sur le mécanisme de mise en œuvre et d'opérationnalisation du Fonds;

Demander à la Commission de l'Union africaine de soumettre un rapport sur les cadres financiers, organisationnels et techniques du Fonds pour l'emploi et la cohésion sociale au Comité des Ministres des Finances (F15) et aux Sous-Comités concernés du Comité des Représentants permanents afin qu'ils soient soumis au Conseil exécutif et à la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement, en janvier 2019; et

Demander à la Commission de l'Union africaine d'organiser une réunion entre le Bureau du Comité technique spécialisé (CTS) sur les Finances, les Questions monétaires, la Planification économique et l'Intégration et le Bureau du CTS sur le Développement social, le Travail et l'Emploi, dans le but d'examiner la structure de gouvernance, l'administration, le modèle économique, la stratégie de mobilisation des ressources, le fonctionnement et le mécanisme de mise en œuvre du Fonds pour l'emploi et la cohésion sociale.

Fait à Addis-Abeba (Éthiopie), le 17 avril 2018